

DEPARTEMENT
DE L'EURE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 17/10/2022

Séance du Vendredi 21 Octobre 2022

DATE D'AFFICHAGE

LE : 28/10/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 13

VOTES : 14

ABSENT(S) : 2

POUVOIR : 1

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le vendredi vingt et un octobre à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 17 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Claire ESPASA, Yann GRUMBACH, Lydia KONYA, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jonathan PETIT, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Tom KUBLER, Rémy PONT (pouvoir donné à Mme VALLET).

Secrétaire de séance : Jonathan PETIT

Délibération : interdiction d'ouverture de tranchées rue des Jacobins pendant 5 ans après travaux d'aménagement de la voirie sauf travaux urgents

Mme le Maire demande au conseil municipal de prendre une délibération afin d'interdire les ouvertures de tranchées sur la rue des Jacobins pendant 5 ans à compter de la fin des travaux d'aménagement de voirie sauf travaux urgents.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'interdire l'ouverture de tranchées rue des Jacobins pendant 5 ans après les travaux d'aménagement de voirie sauf travaux urgents. Communication de cette interdiction sera faite auprès des administrés concernés (notamment réunion publique et courrier recommandé)

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 21 octobre 2022

Le Maire, Hélène MARTINEZ.